grand perigueux.fr

# Appel à projets Actions écologiques

Dans le cadre de son projet de territoire Grand Périgueux 2040, la Communauté d'agglomération propose aux communes une aide pour encourager les projets d'investissement contribuant à l'atténuation et à l'adaptation écologiques aux conséquences du changement climatique du territoire. Les communes concernées ont du 14 avril au 11 juillet 2025 pour déposer leur demande d'aides.

## Quels objectifs ?

- Accompagner l'accélération de la mise en oeuvre des projets d'investissement écologiques portés par les communes rurales du territoire.
- Aider au financement des projets d'investissement plus importants dont le coût se situerait entre 50 000 € et 500 000 €.

## Pour qui ?

Ce nouveau fonds thématique est réservé aux communes de la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux, de moins de 5 000 habitants.

## Quelle échéance ?

- Les communes concernées ont jusqu'au 11 juillet 2025 pour déposer leur demande d'aides. Après cette date, elles pourront toujours contacter directement la mission Climat et Transition écologique pour obtenir de l'aide dans leur démarche.

## Caractéristiques du programme de 2025

### Changement climatique

Le projet présenté par la commune doit favoriser l'adaptation du territoire au changement climatique, ou participer à l'atténuation du territoire en termes d'impact sur les gaz à effet de serre, la qualité de l'air ou le patrimoine naturel (habitats et espèces).

### Opérations éligibles

- La rénovation énergétique des bâtiments publics (hors logements communaux déjà financés par le Fonds Habitat)
- Les réseaux de chaleur
- La renaturation des villages (espaces publics, cours d'écoles, végétalisation des bâtiments publics, présence de l'eau en milieu urbanisé, plantations d'espèces adaptées au changement climatique/allergies...)
- La mobilité durable (les aménagements « mobilités douces » non éligibles à l'AAP aménagement cyclable)
- La requalification de friches en coeur de bourg
- La prévention/restauration des ressources naturelles (biodiversité, préservation/adaptation des forêts, réutilisation de l'eau…)

## Taux de subvention

> L'aide est plafonnée à 50 000 €, le plafond est porté à 75 000 € en cas de majoration de 5 %.

Le financement de 10 % pour des travaux est compris entre 50 000 € et 500 000 € HT (maîtrise d'œuvre comprise), avec majoration de 5 % (donc 15 % au global) si, au choix :

- Utilisation d'éco-matériaux (matériaux bio-sourcés, ou issus du recyclage, etc.
- Utilisation d'énergies renouvelables (dont ECS solaire)
- Rénovation labellisée (Effinergie Rénovation 2021, E+C-, BBCA-Bâtiment Bas Carbone-, Bâtiment Biosourcé, Biodivercity…) ou certifiée (HQE-BD Rénovation…)
- Utilisation de revêtements écologiques.

> Pour connaître toutes les conditions, merci de vous reporter au règlement de l'appel à projets 2025 (https://www.grandperigueux.fr/fileadmin/medias/Actualites/Environnement/grandperigueux_reglement_AAP_actions_ecologiques_-2025.pdf)

## Contact

DIRECTION
**Mission Climat Et Transition Écologique**

Courriel
05 53 35 75 15

255 rue Martha Desrumaux
24000 PÉRIGUEUX

Nos horaires d'ouverture
Lundi au jeudi
8h30-12h30 | 13h30-17h30
Vendredi
8h30-12h30 | 13h30-17h

ALLO AGGLO
05 53 35 86 00

> CONTACT